

Une nouvelle politique de préservation

La protection de l'environnement et la gestion durable de l'espace régional, auxquels sont très sensibles Christian Bourquin, Président de la Région Languedoc-Roussillon et son Vice-président Yves Pietrasanta, délégué à l'environnement, sont au cœur du projet de la Région Languedoc-Roussillon. Elle renforce principalement son action dans les domaines du patrimoine naturel et de la biodiversité, des énergies renouvelables, de la maîtrise de l'énergie, de la qualité de l'air, de la gestion des déchets, de la gestion de la ressource en eau, du littoral, de la prévention des risques naturels et de l'éducation à l'environnement. L'environnement est un enjeu majeur pour le Languedoc-Roussillon, au patrimoine naturel exceptionnel (première région de France pour la biodiversité) et disposant d'importants gisements pour l'éolien, le solaire et la filière bois. Consciente des richesses de son territoire et de sa responsabilité pour les préserver, dans un contexte de forte croissance démographique et de changement climatique, la Région a mis en place une politique ambitieuse afin de contribuer au maintien de la biodiversité et à la transmission de ce patrimoine aux générations.

Présentée et votée le 3 février 2006, cette politique prend en compte les espaces naturels et protégés, mais également les autres espaces naturels ou « nature ordinaire ». Elle s'appuie sur un partenariat étroit avec les différents acteurs concernés et vise à assurer la cohérence à l'échelon régional des dispositifs de préservation du patrimoine naturel et la mutualisation des compétences et des expériences.

◆ Des objectifs cohérents

- préserver les territoires à forts enjeux patrimoniaux,
- gérer, valoriser et ouvrir au public les espaces naturels protégés,
- contribuer à la protection et à la gestion durable du littoral,
- accompagner les évolutions des paysages remarquables,
- développer la connaissance sur le patrimoine naturel en encourageant des comportements citoyens,
- coordonner les politiques et mutualiser les compétences.

Pour mener ce programme ambitieux, la Région va investir, en 2007, 9 millions d'euros :

- 1,3 million d'euros pour soutenir des projets visant à conserver ou protéger le patrimoine naturel,
- 5 millions d'euros pour aider des projets de protection et de gestion durable du littoral,
- 2,8 millions d'euros pour les projets liés aux parcs naturels régionaux.

◆ Des outils diversifiés

◆ le Schéma Régional pour la Biodiversité

Outil de planification, ce Schéma a pour vocation de guider la Région dans la mise en œuvre de sa nouvelle compétence en matière de Réserves naturelles régionales (RNR) et de définir les axes stratégiques pour la protection et la valorisation du patrimoine naturel du Languedoc-Roussillon. Il vise également à intégrer l'enjeu de la biodiversité dans les différentes politiques sectorielles de la Région. Lancé en novembre 2006, son élaboration associe de nombreux acteurs régionaux du patrimoine naturel (Etat, collectivités, associations...).

◆ les Réserves naturelles régionales

La Région a choisi d'assumer pleinement cette nouvelle compétence. Aujourd'hui, 11 RNR sont présentes sur le territoire régional. La Région va en créer de nouvelles, pour améliorer la diversité des milieux naturels (vivants et géologiques) protégés.

◆ les contrats et les conventions d'objectifs

Des outils contractuels peuvent être adoptés par la Région et des opérateurs techniques (Conservatoire des espaces naturels, syndicats de gestion de parcs naturels régionaux...) ou institutionnels (collectivités, Conservatoire du littoral...) pour offrir un cadre cohérent et partagé aux politiques en faveur des espaces naturels.

Enfin, la Région met en place en 2007 un Réseau des gestionnaires d'Espaces Naturels afin de favoriser les échanges d'expériences, la mutualisation des moyens et des connaissances, et d'améliorer la cohérence entre ces espaces naturels.